

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE

COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 MAI 2017 A LOQUEFFRET

Étaient présents (30) :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Paul QUEMENER, Marie-Pierre COANT, Catherine MIGNOT-JAOUEN
BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL
BOTMEUR : Éric PRIGENT
BRASPARTS : Jean-Pierre BROUSTAL, Joseph SIMON, Yvonne QUIMERC'H
BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE
HUELGOAT : Benoît MICHEL, Dominique CONNAN, Isabelle NICOLAS, Jean-Pierre SALAÛN, Eric BLANCHARD
LA FEUILLEE : Régis LE GOFF, Gérard RANNOU
LOCMARIA-BERRIEN : Alain LE CAM
LOPEREC : Jean-Pierre LE BIHAN, Jean-Yves CRENN, François LELUYER
LOQUEFFRET : Alain HAMON
PLOUYE : Marcel LE GUERN, Jean-Michel SCOUARNEC, Geneviève LE MAT
SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU
SCRIGNAC : Georges MORVAN, Daniel LE GUILLOUX, Jean LE GAC

Procurations : Marcel SALAÛN à Alain HAMON et Josiane GUINVARC'H à Jean-Pierre BROUSTAL

Suppléant présent : Jean-Yves JACQ

Suppléant excusé : Odile COHENNEC

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle JAFFRE

Ordre du jour :

- ➔ Point sur le départ des Salaisons de l'Arrée
- ➔ Tarifs point cyber
- ➔ Tarifs du gîte d'étape à Scrignac
- ➔ Reversement fiscalité/éoliennes
- ➔ Subventions
- ➔ Utilisation Fiat 9 places
- ➔ Mise en place des services communs - convention
- ➔ Questions diverses

La séance débute à 18 heures 40.

Point sur le départ des Salaisons de l'Arrée

Le président fait lecture au conseil communautaire du courrier de Mr le sous-préfet adressé au Président du groupe Financière Turenne Lafayette. Alexis Manac'h fait un point sur le devenir de la station d'épuration de la commune de Brennilis, essentiellement utilisée par les salaisons, celle-ci nécessite une maintenance régulière. Le groupe FTL met à disposition 2 techniciens jusqu'au mois d'octobre 2017 afin d'en assurer le suivi technique, une réindustrialisation du site serait vivement souhaitable et pour cela il faut que la station soit en état de marche, pour le rendre attractif à tout repreneur.

Alain Le Cam informe le conseil qu'une étude du dossier de reprise du groupe par la *COOPERL* est en cours mais les contestations et le refus du conseil municipal de La Feuillée au sujet d'un plan d'épandage font beaucoup de bruits et ne sont pas très bien compris par les coopératives agricoles. Si la volonté de Monts d'Arrée Communauté est d'accueillir des repreneurs sur ce site, il va falloir aussi accepter les contraintes imposées par la branche agroalimentaire et pas seulement les retombées économiques bénéfiques pour la communauté des communes. Toutes informations, des instances de l'Etat ou du groupe financière Turenne Lafayette sont à étudier avec attention selon l'évolution du dossier. Il faudrait peut-être prévoir une visite de la zone industrielle avec les conseillers communautaires et une action symbolique sur le site est à organiser

Tarifs point cyber

Le président informe le conseil communautaire des tarifs en vigueur appliqués au point cyber situé à Huelgoat (ancien siège de la CCMA). Sébastien Toutous accueille du public (cours, conseils, etc...) et dispose d'une dizaine d'ordinateurs.

Tarifs : Accès au local - ¼ d'heure : 25 centimes d'euros

Abonnement mensuel : 4 euros par habitant du territoire et pour les extérieurs : 5 euros

Abonnement annuel : 33 euros par habitant du territoire et pour les extérieurs : 44 euros

Impression page (couleur ou N/B) : 15 centimes d'euros.

Tarifs adoptés à l'unanimité.

Tarifs gîte d'étape à Scignac

Mise en place de tarifs pour la fourniture de paniers pique-nique (sandwich, compote, boisson, ..). Les sandwiches seront commandés la veille avant 19 h à la boulangerie de Berrien.

Tarif du panier pique-nique : 7 euros (sandwich, chips, compote, madeleine, brownie, eau 50cl)

Vente de produits à l'unité : 1 euro : paquet de chips, compote, eau 50 cl

2 euros : tablette de chocolat, eau 1,5 L

3 euros : glace

0,50 € : madeleine, brownie

Tarifs adoptés à l'unanimité

Reversement fiscalité/éoliennes

Le président informe le conseil de l'installation de quatre nouvelles éoliennes à Plouyé. Le reversement d'une partie de la CFE et de l'IFER à la commune d'implantation des éoliennes est proposé, en accord avec la commune de Plouyé, un partage de la fiscalité de 30% est retenu.

Adopté à l'unanimité

Subventions

Installation agriculteur : 1500 euros / installation, versée en 1 seule fois, quelque soit l'âge par l'intermédiaire du comité de développement.

Initiative COB : 946,65 euros (compétence économique)

Roc'h des Monts d'Arrée : 1000 euros.

Adopté à l'unanimité

Concernant les autres demandes de subventions pour 2018, la commission ad-hoc travaillera sur les différents critères afin de définir l'intérêt communautaire et la constitution d'un dossier type.

Aide directe de la communauté de communes à la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat par le biais de la Région (effectif fin 2017) lors de la création, reprise, modernisation ou extension d'une activité. (30 % des investissements subventionnables plafonnés à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 €). Ceci reste à valider par la Région et les communautés de communes de Bretagne.

Utilisation Fiat 9 places

Le président explique au conseil que l'ancienne CCMA disposait d'un véhicule fiat 9 places, utilisé pour l'animation jeunesse et une mise à disposition aux associations. A l'ancienne CCYE, les véhicules 9 places sont exclusivement à disposition de l'enfance jeunesse.

A l'ancienne CCMA, des engagements avaient été pris auprès d'artisans et commerçants des communes concernées pour que les associations puissent bénéficier de ce véhicule.

Après discussion, le président propose que la mise à disposition de ce véhicule pour les associations perdure sous les mêmes modalités que par le passé en précisant que la fonctionnalité première reste l'animation jeunesse. Le conseil précise également qu'il ne souhaite pas étendre cette mise à disposition pour les autres véhicules.

Adopté, 1 contre, 31 pour

Mise en place des services communs : tarifs et convention

Le président informe le conseil communautaire qu'une convention de mise à disposition de services doit être signée entre Monts d'Arrée Communauté et les 13 communes. Après lecture de cette convention, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention de mise à disposition de services avec les différentes communes. Adopté à l'unanimité

Il appartiendra aux communes de délibérer pour valider cette convention. De plus, le personnel concerné sera également informé de cette mise à disposition des services pour les communes. Après lecture de la liste et des coûts des prestations par le président, le conseil communautaire délibère sur la base des propositions suivantes :

DESIGNATION DU MATERIEL	UNITE	TARIFS 2017
MAIN D'ŒUVRE	H	30,00
TRACTO JCB + chauffeur	H	55,00
TRACTEUR SUPER EPAREUSE + chauffeur	H	55,00
LAMIER + chauffeur	H	60,00
CAMION + chauffeur	H	55,00
CAMION MERCEDES + chauffeur	H	45,00
PETIT ENTRETIEN A L'EMULSION	T	1 666,50
BALAYEUSE	LA JOURNEE	60,00
FOURGON	H	10,00
CYLINDRE VIBRANT	LA JOURNEE	120,00
TRACTEUR KUBOTA EQUIPE + Chauffeur	H	45,00
LOCATION DE BETONNIERE	LA JOURNEE	36,00
LOCATION DE DEBROUSSAILLEUSE	LA JOURNEE	36,00
LOCATION DE TRONCONNEUSE	LA JOURNEE	48,00
ANC	Forfait	80,00

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Le président informe le conseil de l'embauche de 4 étudiants aux O.M pour les congés d'été. Il s'agit de Stevan Cadiou de St Rivoal, Gautier Jaouen de Berrien, Marion Parc de Loqueffret et Brendan Cadiou d'Huelgoat.

La prochaine réunion de bureau de la communauté de communes aura lieu le 16 mai à 19h en présence de Mme Le Meur du Pays COB.

La commission vie des habitants se réunira le 9 mai à 18h30, la commission chemins de randonnées. le 12 mai à 18h00, la commission téléphonie le 18 mai à 18h30 et la commission eau et assainissement le 2 juin à 11 heures.

Jean Yves Crenn fait part au conseil que les championnats du Finistère d'aviron auront lieu sur le lac Saint-Michel à Brennilis le samedi 1er juillet 2017. Il faudra prévoir l'installation des pontons, gracieusement offerts par la Marine Nationale à la collectivité. Une réunion est programmée le jeudi 4 mai entre les élus et le comité organisateur de l'épreuve.

La séance se termine à 21h05